Aide et assistance

Sur le site internet du SIA, un document d'aide à la création de compte est disponible dès la page d'accueil puis tout au long de la démarche.

Les points d'accès numériques à la Préfecture de La Rochelle et dans les 4 Sous-préfectures du département sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

France services

Le réseau France Services du département est également à votre disposition pour vous accueillir sur rendez-vous ou toute autre structure locale ayant une offre de soutien au numérique (collectivités, associations, etc.).

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr

Les armuriers et la Fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime sont également disposés à vous assister dans la création de votre compte.

Le pôle départemental des armes, installé à la Sous-préfecture de Jonzac (4 rue du Château) et chargé de l'instruction des dossiers liés à la détention d'armes et à l'agrément des armuriers pour tout le département, demeure à votre disposition si besoin.



Espace personnel

Lorsque vous créez votre compte personnel, le système vous attribue un numéro SIA. Ce numéro SIA vous est personnel et vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes.

Véritable numéro d'identification, vous devez le communiquer à l'armurier à chaque vente, achat, réparation, etc.



Liberté Égalité Fraternité











A QUOI ÇA SERT?

Depuis le 08 février 2022, le Système d'Information sur les Armes (SIA) est la nouvelle application de gestion des armes déployée par le Ministère de l'Intérieur. Le SIA remplacera à terme l'application actuelle Agrippa (registre informatisé des possesseurs d'armes). Aussi, pour détenir une arme, vous devrez vous créer un compte personnel.

LA CRÉATION D'UN COMPTE PERSONNEL EST DÉSORMAIS OBLIGATOIRE POUR ACHETER, VENDRE OU RÉPARER UNE ARME.

Ce compte personnel vous donne accès à votre râtelier numérique, c'est-à-dire à l'inventaire des armes que vous possédez et vous permet d'effectuer vos démarches depuis chez vous.

La nouvelle application SIA offre de nombreux avantages

DÉMATÉRIALISER

Vos démarches administratives pourront être réalisées depuis votre espace personnel: changement d'adresse, demande d'information auprès de l'administration, etc.

SIMPLIFIER

- Délivrance d'une autorisation globale d'armes valable 5 ans (suppression d'une autorisation délivrée aujourd'hui pour chaque arme de catégorie B)
- Suppression du récépissé de déclaration
- Création de votre carte européenne d'armes à feu
- Vérification automatisée de la validité de vos documents

SÉCURISER

- Traçabilité des armes en temps réel
- Contrôles automatisés pour s'assurer que chaque détenteur est apte à détenir des armes
- Interconnection du SIA, avec les systèmes d'information des fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski/biathlon)

VOUS ÊTES MAJEUR ET TIREUR SPORTIF? N'ATTENDEZ PAS POUR CRÉER **VOTRE COMPTE DANS LE SIA!**



À PARTIR DE L'OUVERTURE DE VOTRE COMPTE SIA, VOUS AVEZ 6 MOIS POUR COMPLÉTER LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ARMES CONTENUES DANS VOTRE RÂTELIER NUMÉRIQUE.

La création d'un compte personnel dans le SIA, une démarche simple sur le site : https://sia.interieur.gouv.fr

Créer votre compte en 3 étapes

- **AVANT DE VOUS CONNECTER POUR CRÉER VOTRE COMPTE PERSONNEL SIA**
- Scanner sur une page les documents nécessaires à l'ouverture du compte
 - Votre pièce d'identité Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour, en cours de validité - Votre licence et renseigner le n° de licence



Scanner le justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, eau, téléphone...) Ces documents seront à transférer dans le logiciel SIA au cours de la création du compte.



Disposer d'une adresse mail personnelle

Elle est obligatoire pour chaque détenteur d'armes. L'administration communiquera avec vous à l'aide de cette adresse.

CONNEXION AU SITE INTERNET

https://sia.interieur.gouv.fr

- Rubrique création de compte
- Sélectionner l'onglet "tireur sportif"
 - Importer à chaque étape La pièce d'identité, renseigner votre numéro de licence
- Importer le justificatif de domicile scanné au préalable
- Valider la première partie de cette création de compte
- **FINALISATION DE VOTRE COMPTE PERSONNEL SIA**
- Consultez votre boîte mail

Vous recevrez un mail pour finaliser votre démarche (création d'un mot de passe...)

Validez IMPÉRATIVEMENT la création de votre

compte dans les 48h